

Association Emmaüs

CENTRE D'HEBERGEMENT EMMAÜS PEREIRE



RAPPORT D'ACTIVITE 2010

7 juillet 2010- 31 décembre 2010

71 ter Boulevard Pereire 75017 PARIS

Tel : 01 77 35 87 60

SOMMAIRE

1. PRESENTATION DU CENTRE D'HEBERGEMENT	3
1.1. LES MISSIONS.....	6
1.2. L'HISTORIQUE	6
1.3 LE PUBLIC	
1.4. LES MOYENS HUMAINS ET MATERIELS	7
1.4.1. MOYENS HUMAINS.....	8
1.4.2. MOYENS MATERIELS	9
1.5. LE FONCTIONNEMENT	11
1.6. LES FORMATIONS DE L'ANNEE.....	12
2. ACTIVITE DE L'ANNEE	12
2.1. DONNEES CHIFFREES	12
2.2.1 NOMBRE DE NUITEES	12
2.2.2. DUREE DES SEJOURS	13
2.2.3. CARACTERISTIQUES DES PUBLICS	13
2.2.4. ORIGINES DES DEMANDES.....	16
3. LA REALISATION DE LA MISSION	19
3.1. EN MATIERE D'EXPRESSION DES PERSONNES HEBERGEES	19
3.2. LES ORIENTATIONS	19
3.3. LES ACTIONS DE L'ANNEE	20
3.3.1 LES ACTIONS COLLECTIVES	20
3.3.2 LES SUIVIS INDIVIDUELS	21
3.4. LES PARTENARIATS	23
3.4.1 LES PARTENARIATS AU SEIN DU MOUVEMENT OU DE L'ASSOCIATION.....	23
3.4.2 LES PARTENARIATS AVEC LES AUTRES ASSOCIATIONS	23
3.4.3 LES PARTENARIATS AVEC LES INSTITUTIONNELS	24
CONCLUSION	25

INTRODUCTION

Le centre d'hébergement Pereire (CH PEREIRE) de l'association Emmaüs a ouvert ses portes début juillet 2010 et ce après d'importants travaux de réhabilitation.

En effet, après 17 ans, l'ancien centre d'hébergement d'urgence proposant un accueil de nuit en dortoirs a cédé sa place à un établissement entièrement repensé, évoluant dans un cadre privilégié. Le projet architectural a par là même réussi le challenge qu'il s'était fixé en adaptant ce nouveau lieu de vie à l'évolution des pratiques et de la prise en charge des personnes démunies. C'est ainsi que la stabilisation en 24/24 et l'accompagnement social comme vecteurs de réinsertion ont été intégrés dans ce nouveau projet avec notamment la création d'espaces distincts à échelle humaine.

Le réaménagement de cet immeuble parisien du 71 ter Boulevard Pereire dans le 17^{ème} arrondissement fait par ailleurs du CH PEREIRE le plus grand centre d'hébergement de l'association Emmaüs.

D'une capacité de 207 lits, le CH est réparti en 4 unités de vie dont une unité destinée à accueillir des personnes en situation de grande précarité.

Il a permis d'accueillir en 2010, 242 personnes dont 198 hommes et 44 femmes et un couple.

Photographies du CHU PEREIRE, avant les travaux de réhabilitation.



La cour du CHU PEREIRE



La cour du CHU PEREIRE

Photographies de l'actuel CH PEREIRE inauguré le 17 décembre 2010



La cour du CH PEREIRE



Un des réfectoires du CH PEREIRE

1. PRESENTATION DU CENTRE D'HEBERGEMENT

1.1. LES MISSIONS

Avec une ouverture en 24 heures sur 24, le CH PEREIRE a dès sa réouverture, offert aux personnes à la rue un accueil et un hébergement dans un cadre permettant aux personnes de se poser, de se ressourcer avant de s'inscrire dans un processus d'insertion. Le CH PEREIRE a eu pour objectif de mettre en place des actions visant à favoriser la restructuration et à la mise en mouvement de la personne.

A cet effet, les missions principales du centre ont été les suivantes :

- la mise à l'abri
- l'accueil et l'hébergement
- l'accompagnement global individualisé
- le soutien à la vie quotidienne
- le soutien à l'insertion sociale et professionnelle
- l'aide à la recherche de logement

1.2. L'HISTORIQUE

Ancien patrimoine du ministère de l'économie et des finances, ce bâtiment avait été mis à notre disposition pendant l'hiver 1993/1994 puis a été acheté par Immobilière 3F en août 2006. C'est en août 2008, que l'Immobilière 3F a débuté le chantier qui permettra de transformer ce lieu et de l'adapter à l'évolution de l'action sociale dans le secteur de la grande précarité.

Pendant les deux années de travaux, une solution temporaire a été trouvée permettant d'accueillir sur deux sites distincts les hébergés et les équipes. Le chef de service du CHU PEREIRE, une partie de son équipe ainsi que la majorité des hébergés se sont installés sur le site dit l'Observatoire dans le 14^{ème} arrondissement de Paris. L'effectif restant est parti sur le site de la Chapelle du 18^{ème} arrondissement de Paris et l'ouverture de cette nouvelle structure a donné lieu au recrutement d'un chef de service et de travailleurs sociaux diplômés.

Les hébergés du CHU PEREIRE présentaient pour la plupart un parcours de rue de plusieurs années et le CHU PEREIRE faisait partie des quelques structures qui permettaient d'accueillir en toute inconditionnalité des personnes dont les parcours pouvaient rendre difficile le maintien en structures d'hébergement. Au moment du déménagement et de l'installation à l'Observatoire, les personnes ont pu bénéficier d'un confort amélioré avec un accueil, non plus en dortoirs mais en chambres n'excédant pas 4 lits. Un bâtiment également rénové ne présentant pas de signes de vétusté comme tel était le cas du CHU PEREIRE. L'équipe, pendant ces 2 années passées à l'Observatoire, a pu accompagner des personnes en situation de grande exclusion à s'approprier un autre lieu de vie. Tout un travail préparatoire de sensibilisation a été mené autour notamment du respect des biens mis à disposition. Le même travail a été mené lors du passage en 24/24 qui a permis de stabiliser un public, fonctionnant jusque là dans une logique de survie.

Le retour, pour certains, dans les nouveaux locaux du CH PEREIRE en a été ainsi grandement facilité et permet ainsi de conserver et de tirer profit de la qualité de confort du nouveau site.



Les couloirs du CH PEREIRE

1.3 LE PUBLIC

Les unités 1 et 2 offrent une capacité de 144 lits permettant d'accueillir des hommes majeurs isolés.

L'unité 3 permet d'accueillir 40 personnes : femmes isolées ou couples. Au 31 décembre 2010, cette unité accueillait un couple.

L'unité 4 permet d'accueillir 23 personnes en situation de grande précarité ayant connu un long parcours de rue : homme ou femme. Au sein de cette unité, il est possible d'accueillir les personnes avec leurs animaux domestiques.

Il est à noter que l'accueil de mineurs n'est pas possible sur la structure.

En attendant la mise en place effective du SIAO, les équipes ont maintenu une admission souple permettant d'accueillir dans l'immédiateté et sans condition toute personne qui se retrouverait sans solution d'hébergement. C'est ainsi que 80 places sur les 82 places existantes de l'unité 1 sont gérées par le 115. L'unité 4 a une entrée particulièrement intéressante puisqu'elle réserve ses 23 places aux maraudeurs de proximité et permet ainsi aux maraudeurs de travailler sur des sorties de rue avec un public fortement ancré dans la rue.

1.4. LES MOYENS HUMAINS ET MATERIELS

1.4.1. Moyens humains

Afin de pouvoir accompagner au mieux les personnes hébergées, et eu égard au nombre de personnes accueillies, l'établissement s'est doté de moyens humains importants ; à savoir :

- 1 directeur de territoire
- 1 directeur
- 3 chefs de service
- 9 travailleurs sociaux
- 27 auxiliaires socio-éducatifs
- 3 animateurs socio-éducatifs
- 3 agents d'entretien
- 1 agent administratif
- 1 technicien, expert en sécurité
- 6 compagnons
- 11 bénévoles

Chaque unité est composée d'une équipe socio-éducative avec un chef de service, des travailleurs sociaux, des auxiliaires socio-éducatifs.

L'équipe d'animation, placée sous la responsabilité du chef de service de l'unité 1 est composée de 3 animateurs socio-éducatifs qui interviennent sur l'ensemble de l'établissement. Les compagnons sont placés sous la responsabilité du chef de service de la communauté de services et interviennent par roulement au sein des différentes unités. Fonctionnellement ils dépendent de l'équipe d'encadrement du CH PEREIRE.

Les unités ont été ouvertes sur des temps différents.

En juillet 2010, les personnes hébergées temporairement à l'Observatoire ont rejoint l'unité 1 du CH PEREIRE tandis que ceux de la Chapelle ont rejoint directement l'unité 2. Les équipes ont suivi ce déménagement et ont été réaffectées dans le nouvel établissement.

L'unité 3 n'ouvrira qu'un mois plus tard, temps nécessaire pour obtenir l'aval de la commission sécurité. L'unité 4 ouvrira quant à elle deux mois plus tard. Ces deux unités sont gérées par le même chef de service qui a pris ses fonctions sur Pereire en août 2010.

En novembre 2010, l'établissement s'est doté d'un directeur d'établissement et d'un directeur de territoire.

Revenons un instant sur la fonction et les principales missions des différents intervenants du CH PEREIRE :

Le directeur d'établissement est sous l'autorité hiérarchique du directeur de territoire. Il est garant du projet d'établissement et de l'application des dispositions légales. Il a pour mission d'impulser la dynamique du centre et la cohérence de ses activités. Il manage les chefs de service, veille au bon fonctionnement du centre, à la qualité de l'accueil et de l'offre de service y compris le respect des droits des personnes accueillies et de leur participation.

Le chef de service assure, en lien avec le directeur d'établissement, une fonction d'encadrement des unités dont il a la charge. Il est garant de la mise en œuvre du projet de service dans le respect du projet associatif au travers des actions qu'il organise et qu'il coordonne. Il anime et manage l'équipe de son service.

Les ASE veillent à la sécurité, la tranquillité, la bonne hygiène et le bien être des personnes accueillies. Dans le cadre du projet social du centre, ils encouragent les personnes à effectuer leurs démarches et met en œuvre des activités de loisirs à caractère culturel ou éducatif visant à favoriser la dynamisation des personnes. Ils interviennent par roulement en matinée, soirée et nuit.

Les travailleurs sociaux sont présents de 9 à 18H et assurent chacun une permanence nocturne jusqu'à 21H. Ils sont chargés de la mise en œuvre de toutes les actions favorisant l'insertion sociale et l'accompagnement des personnes hébergées en fonction de leur projet individuel.

Les bénévoles sont intervenus régulièrement pendant l'année 2010. Ils ont investi un champ d'action en adéquation avec leurs compétences et leurs souhaits notamment lors d'évènements festifs.

Les 7 compagnons sont présents auprès des équipes de toutes les unités. Leurs missions renvoient en premier lieu à la réalisation des conditions optimales d'accueil des personnes. Ils assurent le service des repas en présence des ASE, l'entretien des locaux et prennent en charge une partie de la logistique.

Les animateurs ont pour mission l'organisation d'activités permettant d'inscrire les personnes dans des dynamiques collectives. Elles sont organisées soit en interne, soit en externe en lien avec des partenaires.

1.4.2. Moyens matériels

D'une capacité de 207 lits, l'établissement est composé de 132 chambres dont 75 chambres doubles et 57 chambres individuelles réparties sur 5 niveaux. Les unités 1, 2 et 3 ont une chambre dont l'infrastructure permet d'accueillir une personne à mobilité réduite. Dans cette chambre, les sanitaires sont situés à l'intérieur de la chambre.

Autrement, les chambres sont séparées du couloir central par un espace, communément appelé sas, où se trouvent des placards individualisés sécurisés et un bloc sanitaire, comprenant salle de douche et WC. On compte ainsi un bloc sanitaire pour 2 à 4 personnes.

L'unité 1 située au 1^{er} et au 2^{ème} étage permet d'accueillir 82 personnes en chambre double. Au 1^{er} étage, se trouvent 12 chambres doubles ainsi que 2 bureaux : le bureau du directeur et le bureau du travailleur social, référent des personnes de cet étage.

Les 29 autres chambres sont localisées au 2^{ème} étage ainsi que les bureaux du chef de service, des ASE et des 3 autres travailleurs sociaux (5 bureaux).

L'unité 2, au 3^{ème} étage avec 28 chambres doubles et 6 chambres individuelles. Les bureaux sont au nombre de 4 : le bureau du chef de service, le bureau des ASE, les bureaux des 2

travailleurs sociaux. Cet étage est doté d'un espace bien-être accessible à tous les hébergés de l'établissement.

L'unité 3 qui est au 4^{ème} étage offre pour la plus grande part un accueil en chambre individuelle (28) avec très peu de chambres doubles (6). Les bureaux de cet étage se répartissent ainsi : un bureau pour le chef de service, un bureau pour les ASE, deux bureaux pour les 2 travailleurs sociaux.

Les étages 2, 3 et 4 possèdent chacun un réfectoire ainsi qu'une salle d'animation et de détente.



Réfectoire



Salle d'animation de l'unité 3

L'unité 4 est localisée au RDC et 1^{er} étage dans l'aile opposée au bâtiment principal. Cette unité possède sa propre entrée et reste donc indépendante du bâtiment principal, à l'exception d'une desserte par un escalier commun. Au RDC nous trouvons le bureau des ASE, le réfectoire et 11 chambres. Au 1^{er} étage, se trouvent le bureau du travailleur social, la salle d'animation collective ainsi que les 12 chambres restantes.

Il est à préciser que toutes les chambres de cette unité sont individuelles et peuvent accueillir des personnes à mobilité réduite. Contrairement aux précédentes unités, les sanitaires sont situés sur le palier mais à proximité immédiate des chambres.

Le CH PEREIRE est doté d'une cour aménagée sur un jardin qui donne sur une salle d'animation accessible à tous de 9H à 22H. Cette salle d'animation est un lieu où les hébergés peuvent se rencontrer et se détendre. Ce lieu socio- culturel comprend une bibliothèque, un espace jeux avec billards et ping-pong. Véritable lieu de vie, les hébergés peuvent également assister à des séances de cinéma organisées par l'équipe d'animation. Sur l'année 2010, il a accueilli des artistes venant pour une représentation type concert.

Le cyber- espace, localisé au RDC propose également sur rendez-vous des cours d'initiation à l'outil informatique. Il est fortement sollicité par l'ensemble des hébergés.

La salle d'animation du second étage a été aménagée en un lieu dit « bien-être » dispensant des massages et proposant des ateliers d'estime de soi.

1.5. LE FONCTIONNEMENT

Le CH PEREIRE est ouvert toute l'année et ce 24 heures sur 24. Il permet d'accueillir en urgence et de manière inconditionnelle toute personne dépourvue d'un hébergement. Par conséquent, dès lors qu'une place se libère, l'accueil est immédiat et non conditionné. Sur l'année 2010, les admissions l'ont été via le 115, les maraudes de proximité et en interne notamment afin d'accueillir des personnes dont les structures d'hébergement fermaient.

Les personnes hébergées peuvent recevoir des proches, amis ou familles dans les différentes salles d'animation et ce de 9H à 22H après en avoir informé un membre de l'équipe éducative.

L'ensemble des repas est servi dans les réfectoires de chaque unité (4 réfectoires au total localisés au RDC, 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} étage).

Le petit déjeuner est servi entre 7 et 9H, le déjeuner entre 12 et 14H et le dîner entre 19 et 21H.

Les repas du midi et du soir sont préparés et livrés par une entreprise de restauration collective à taille humaine qui a la possibilité d'adapter ses menus aux besoins des personnes.

Les différentes salles d'animation sont ouvertes de 9H à 22H.

Le cyberespace est disponible de 13H à 22H.

1.6. LES FORMATIONS DE L'ANNEE

Certains salariés avaient, préalablement à leur arrivée au sein de l'établissement, initié des formations diplômantes. C'est ainsi que trois salariés sont en cours de formation longue ; à savoir un travailleur social et un ASE, en formation d'éducateur spécialisé ainsi qu'un ASE en formation moniteur-éducateur.

Un permanent a entamé fin 2010 une démarche de VAE de moniteur-éducateur.

Par ailleurs, les travailleurs sociaux ont pu bénéficier de formations courtes, internes à l'association Emmaüs et ayant pour finalité de leur apporter un éclairage et une expertise sur leur champ d'action. Une travailleuse sociale a en effet suivie une formation intitulée « Argent, usager et travailleur social » ainsi qu'une autre formation sur la « dénutrition et la déshydratation des personnes vieillissantes en situation de précarité ». Trois travailleurs sociaux ont suivi une formation organisée par le GISTI sur « la situation juridique des personnes en situation irrégulière ».

Certains salariés sont arrivés au terme de leur formation et ont obtenu le diplôme visé : Un travailleur social a obtenu sa VAE éducateur spécialisé en novembre 2010, un auxiliaire socio-éducatif a obtenu le BPJEPS tandis qu'un autre a obtenu un DUT carrières sociales option AS.

L'année 2011 permettra aux salariés de voir leur projet de formation se concrétiser, permettant par là même de professionnaliser davantage encore les équipes. L'accent sera mis en 2011 sur l'acquisition de compétences par les ASE sur des problématiques précises, liées notamment à la question de la santé.

2. ACTIVITE DE L'ANNEE

2.1. DONNEES CHIFFREES

2.2.1. Nombre de nuitées

Unités	Date d'ouverture	Nombre de place	Nombre de personnes hébergées	Nuitées
Unité 1	9 juillet 2010	82	96	14 432
Unité 2	7 juillet 2010	62	72	10 974
Unité 3	5 août 2010	40	42	5 772
Unité 4	13 septembre 2010	23	32	2 064
Total		207	242	33 242

L'unité 1 et l'unité 2 ont pu accueillir 168 hommes isolés.

L'unité 3 a accueilli, depuis son ouverture, le 5 août 2010, 42 personnes différentes, soit 40 femmes seules et 1 couple. L'unité 3 a organisé sur cette période 5772 nuitées.

L'unité 4 a quant à elle, accueilli à partir du 13 septembre, 32 personnes, soit 29 hommes et 3 femmes. Cette unité a proposé au public en grande précarité des solutions d'hébergement, représentant un total de 2064 nuitées.

2.2.2. Durée des séjours

Il convient de rappeler que conformément à l'article 4 de la loi DALO : « Toute personne accueillie dans une structure d'hébergement d'urgence doit pouvoir y demeurer, dès lors qu'elle le souhaite, jusqu'à ce qu'une orientation lui soit proposée. Cette orientation est effectuée vers une structure d'hébergement stable ou de soins, ou vers un logement, adaptés à sa situation ».

Le public accueilli au sein du CH PEREIRE a donc pu, s'il le souhaitait, y demeurer sur la durée et ce tant qu'une orientation autre ne lui aura pas été proposée.

Les hébergements de l'unité 3 se sont inscrits dans des durées comprises entre 15 et 151 nuitées, et ont une valeur moyenne de 137 nuitées. Les hébergements de l'unité 4 se sont déployés sur des durées comprises entre 1 et 89 nuitées, pour atteindre une durée moyenne de 65 nuitées.

La durée des séjours et le faible turnover qui caractérisent l'établissement peut s'expliquer en partie par le fait que les premiers mois de l'ouverture ont été consacrés à l'installation des personnes et au renforcement des équipes socio-éducatives.

Par ailleurs, l'accompagnement social des personnes en vue d'une orientation vers d'autres solutions d'hébergement et/ou de logement ne trouvera son assise qu'au cours de l'année 2011. En tout état de cause, l'inconditionnalité de l'accueil a eu pour conséquence de se retrouver avec un public parfois très éloigné de la réinsertion sous quelque forme que ce soit. Les troubles relevant de la santé mentale, les parcours de rue excédant 10 ans tout comme les nombreuses addictions sont autant de freins à la réinsertion socio-professionnelle. L'abandon progressif des repères de la rue, le retour vers l'estime de soi peuvent se chiffrer à plusieurs années. Dans certains cas une orientation ne pourra pas s'envisager avant plusieurs mois, voire pour certains plusieurs années.

Il nous appartiendra courant 2011 de dresser un diagnostic précis et détaillé des personnes accueillies au sein du CH PEREIRE afin d'évaluer le type d'orientation qu'il sera possible ou pas de proposer aux personnes, eu égard à leur parcours et à leur projet de vie.

2.2.3. Caractéristique des publics

Les personnes hébergées au sein de l'unité 1 et 2 proviennent du transfert des centres l'Observatoire et la Chapelle. Il ne s'agit donc pas d'un public nouveau.

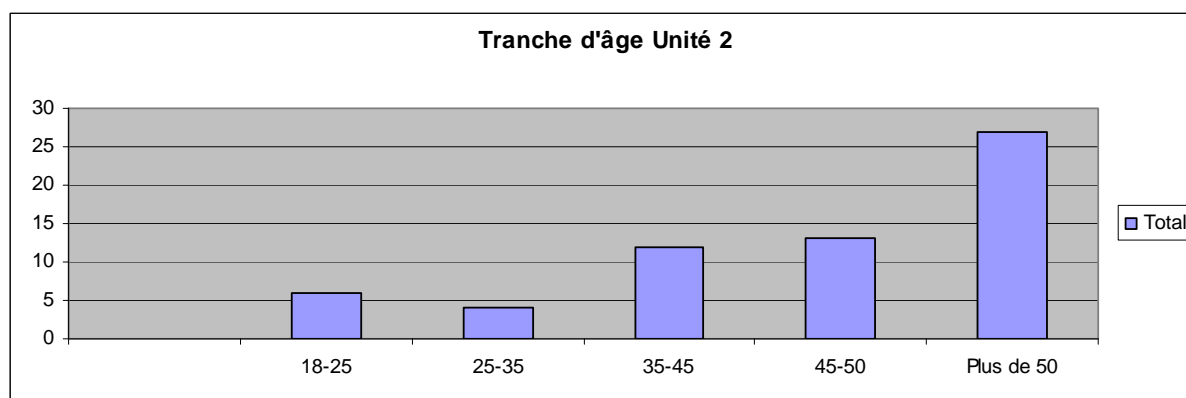
Il n'en va pas de même pour les personnes accueillies au sein des deux autres unités. Pour autant, les femmes hébergées de l'unité 3 évoluaient pour la plupart au sein d'autres structures de l'association Emmaüs. En effet, parmi les 42 personnes accueillies à l'unité 3 sur toute l'année 2010, 36 ont été orientés par des services de l'association Emmaüs. Parmi ces services, les centres non pérennes sont fortement représentés puisqu'on peut distinguer en proportion importante les centres de St Honoré et de Vauquelin.

La tranche d'âge des 45-54 ans est la plus représentée dans le public accueilli au centre Pereire. Ces personnes présentent un âge moyen de 49 ans, compris entre 18 et 86 ans et un âge médian de 50 ans. 35 personnes, soit 17% des hébergés ont plus de 60 ans et ont un âge

moyen de 65 ans. En grande majorité et en proportion similaire (37%), ces personnes d'un âge supérieur à 60 ans sont accueillies aux unités 1 et 2.

Tranche d'âge Unité 2	Total	Pourcentage
18-25	6	9,7
25-35	4	6,5
35-45	12	19,4
45-50	13	21,0
Plus de 50	27	43,5
Total	62	100%

L'unité 2 a, de part son historique, une population vieillissante.



Par ailleurs, sur les 62 personnes accueillies à l'unité 2, 29 d'entre elles ont entamé des démarches en vue d'une régularisation administrative.

Le public de l'unité 2 - tout comme le public des unités 3 et 4 - dispose d'une couverture sociale importante puisque sur les 62 personnes de l'unité 2 seules 2 n'ont aucune couverture sociale. Les autres possèdent pour 34 d'entre elles l'AME, 20 ont la CMU, et 6 une carte vitale.

Sur les 82 personnes accueillies à l'unité 1, 7 personnes sont en situation d'emploi dont 2 en CDI. 16 personnes sont accompagnées sur la question de la recherche d'emploi. Par ailleurs, 2 personnes ont un statut d'étudiant, 2 autres perçoivent l'AHH, 13 ont le RSA et 1 personne a une pension de retraite. 47 personnes ne possèdent aucune ressource.

A l'unité 2, 55 personnes n'ont pas d'emploi, 6 personnes sont en situation d'emploi (3 CDD et 3 CDI) ainsi qu'une personne en formation.

S'agissant du public femmes de l'unité 3, au 31 décembre 2010, 8 personnes possèdent un contrat de travail : 3 sont en CDI et 5 en CDD. 3 personnes sont bénéficiaires des minima sociaux : 2 personnes sont bénéficiaires du RSA et 1 de l'ASS. Il est à préciser qu'à leur arrivée au sein de la structure, seules 3 femmes possédaient un emploi.

Les unités 3 et 4 étant nouvelles, il nous a semblé important, au-delà des ressources, d'en établir un premier diagnostic visant à déterminer le profil des personnes accueillies au sein de ces unités.

C'est ainsi que 56% des femmes hébergées (unité 3) déclarent avoir un ou plusieurs enfants, plutôt majeurs, et desquels, elles restent séparées pour diverses raisons (éloignement géographique, difficultés inhérentes aux droits de garde, de visite, à leurs conditions d'hébergement...). Par ailleurs la tranche d'âge des 46 à 55 ans est majoritairement représentée. L'âge moyen des femmes est de 48 ans. Si la tranche d'âge des (46-55) est la plus importante, celle des (36-45) atteint 28%, celle des (26-35) et des (56-65) 10% chacune. Les personnes de plus de 65 ans correspondent à 8% de l'ensemble des hébergés.

Par ailleurs, 70% des femmes hébergées sont en attente de régularisation.

A deux exceptions près, elles disposent toutes d'une couverture médicale (Carte vitale, AME ou CMU).

Il convient maintenant de se pencher plus en avant sur le profil des personnes qui sont accueillies au sein de l'unité 4. L'unité 4 a pour objectif premier de proposer à des personnes en situation de très grande précarité un séjour souple, adapté à leur problématique. L'équipe de l'unité 4, sensibilisée à la question de la grande précarité a fait le choix de travailler au sein de cette unité qui bien que faisant partie de l'établissement Pereire reste néanmoins une porte d'entrée spécifique à l'accueil de ce type de public. D'une capacité limitée (23 places), l'unité 4 s'est dotée de tous les moyens permettant de pouvoir maximiser l'intégration de personnes fortement précarisées et ayant connu un parcours d'errance de plusieurs années.

L'admission à l'unité 4 se fait nécessairement par les maraudes de proximité. Orientées par les maraudes, les personnes présentent en moyenne un parcours de rue de 6 ans. On note qu'1/3 des personnes accueillies ont un parcours de rue de plus de 10 ans. Ces personnes étaient en grande majorité en rupture totale avec le dispositif d'hébergement, préalablement à leur admission au centre. Cependant, cette orientation vers l'unité 4 n'a pas incarné le plus souvent un premier contact avec l'association Emmaüs, car ces personnes déclarent avoir sollicitées divers services de l'association au moins depuis 2 à 3 ans. Ces hébergés ont évoqué un fort isolement social inscrit dans la durée, résultant d'une fragilisation de leur réseau proximal et d'une perte de liens sociaux. 63% d'entre eux sont célibataires et 23% sont divorcés. Toutefois, un peu plus de la moitié d'entre eux continuent à entretenir des liens d'ordre familial et amical, de manière discontinue et plus souvent dans un contexte relationnel instable.

La tranche d'âge des [46-55] est majoritairement représentée : Les personnes ont présenté un âge moyen de 48 ans, compris entre 21 et 65 ans. Une grande majorité des hébergés se situe à 87% dans la tranche d'âge des (36-65).

Des liens plus ou moins distendus avec leurs référents sociaux : 52% des personnes se sont présentées comme étant bénéficiaires d'un suivi social, plutôt irrégulier et difficilement entretenu, en raison des conditions de vie inhérentes à leur parcours d'errance. 87% possèdent une domiciliation. A l'admission, 57% d'entre eux avaient des ressources provenant dans 47% de situations de minima sociaux, d'activités diverses dans 10% des cas et au montant moyen d'environ 580 euros. Cependant, 23% des personnes ont contracté des dettes et 7% ont constitué un dossier de surendettement. Très peu d'entre eux se sont engagés dans des démarches de recherche de logement et à 80%, ces personnes ne possèdent pas de numéro unique. Pour les rares cas contraires, les demandes de logement datent de plus de 6 ans.

Un éloignement de la sphère du travail depuis au moins 7 ans : Les personnes accueillies se sont présentées sans emploi dans 87% des situations, et pour une grande part, n'ont jamais exercé d'activités professionnelles.

En majorité, les personnes se disent en assez mauvaise santé (55%) : Lorsqu'elles évoquent leurs problèmes de santé, elles les rattachent fréquemment aux difficiles conditions de vie traversées et subies depuis ces dernières années passées à la rue. 93% des hébergés possèdent une couverture sociale (42%, CMU-CMUC) et disent fréquenter le plus souvent, en urgence, les services hospitaliers.

Au 31 décembre 2010, sur les 23 personnes hébergées au sein de l'unité 4 :

- 13 personnes sont sans emploi et ne bénéficient pas de ressources
- 6 personnes sont bénéficiaires du RSA
- 1 personne touche les Assedics.
- 1 personne perçoit une pension alimentaire
- 1 personne a l'AAH.

2.2.4. Origines des demandes

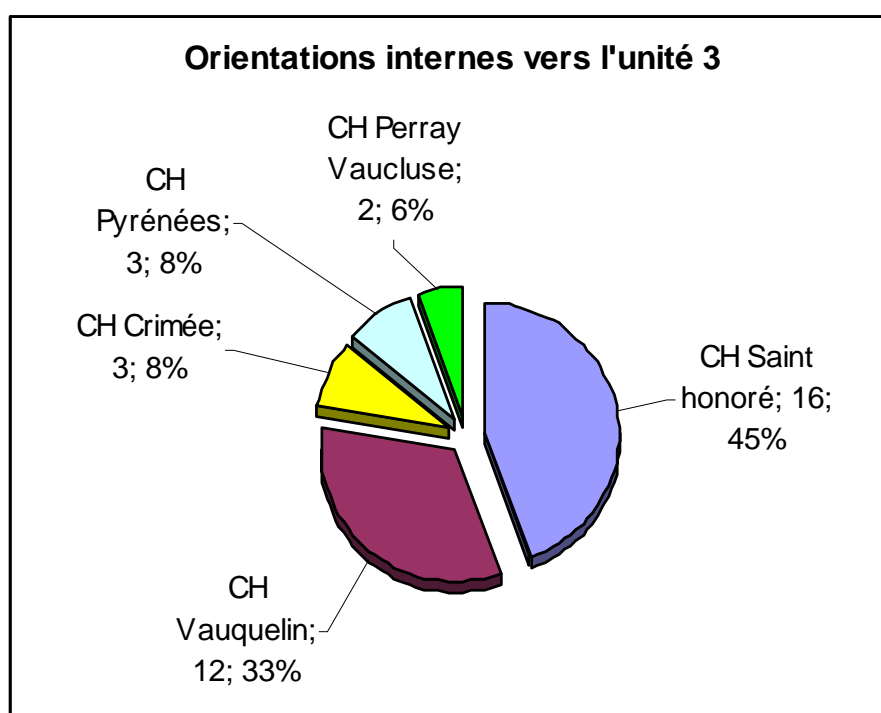
Au 31 décembre 2010, on constate que 45% des orientations ont été effectuées par le SAMU social et ce principalement sur l'unité 1 puisque sur les 82 personnes qui sont accueillies, 80 places sont réservées au 115.

28% des orientations proviennent d'autres structures d'hébergement de l'association Emmaüs étant entendu que ce pourcentage se retrouve essentiellement au sein de l'unité 3. Les 11% d'orientations effectuées par les maraudes de proximité l'ont été au sein de l'unité 4.

S'agissant de l'unité 2 du CH PEREIRE, comme le dénombre le tableau ci-dessous, les personnes hébergées proviennent pour une large majorité du plan Atlas ainsi que du samu social de Paris.

Provenance unité 2	Total
Plan Atlas	27
La halte	9
115	13
CH Javel	2
CH St Honoré	2
Hôpital St Lazare	2
Aux captifs	1
Le kiosque	1
BAPSA	1
Le refuge	1
CHS Crimée	1
FTDA	1
Hôtel social Les Marronniers	1
TOTAL	62

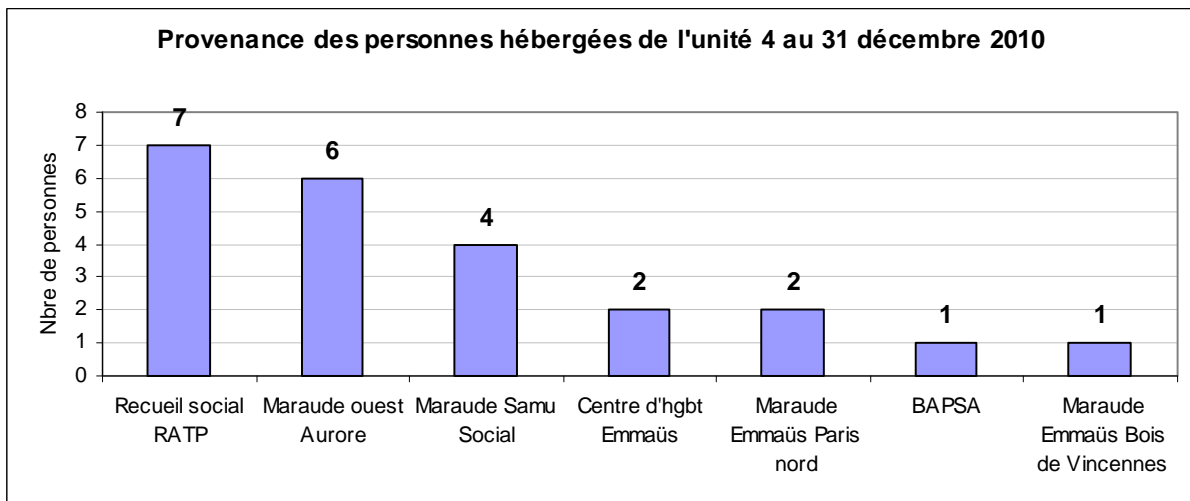
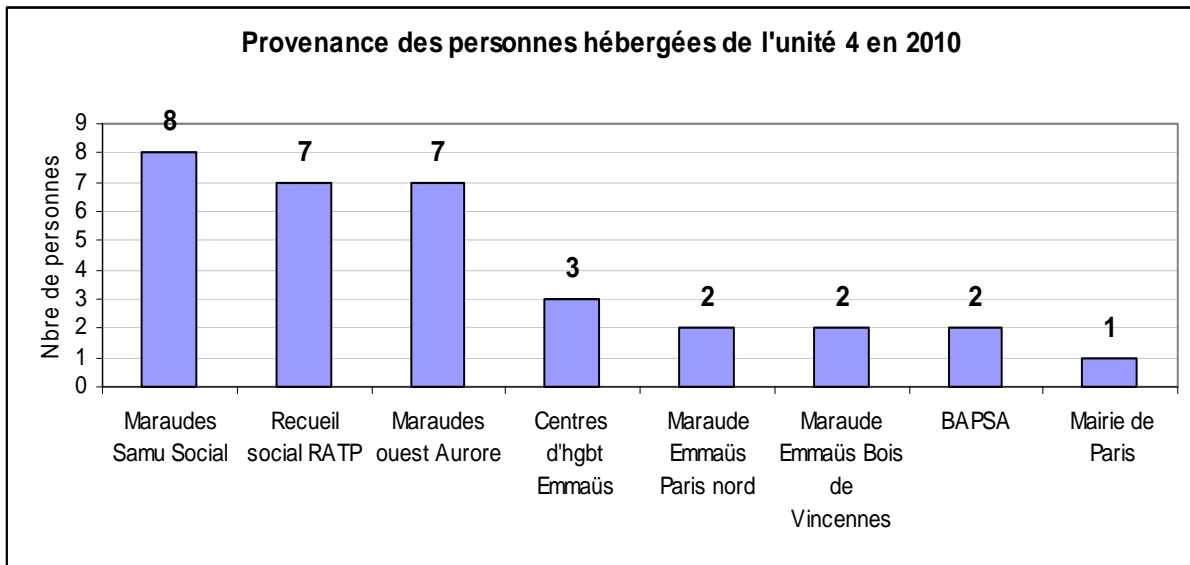
Il est important de préciser que 27 personnes orientées à l'origine par le Plan Atlas ainsi que 9 personnes de la Halte des Amis de la rue sur l'ancien Pereire ont rejoint la nouvelle structure en juillet 2010. Autrement dit sur les 62 hébergés de l'unité 2, 36 d'entre elles ont connu l'ancien Pereire pour y avoir été hébergé avant le démarrage des travaux d'humanisation en août 2008. A ces personnes vient se rajouter près de la moitié des personnes hébergées au sein de l'unité 1. Soit un total avoisinant les 35% d'hébergés au 31 décembre 2010.



La spécificité du projet de l'unité 4 nous amène à dresser un diagramme reprenant les différentes orientations.

Les diagrammes ci-dessous laissent apparaître que au cours de l'année 2010, de septembre à décembre, 28 personnes sur 32 ont été orientés par les maraudes du SAMU social, du recueil social de la RATP, de l'association Aurore, des maraudes de l'association Emmaüs. 3 personnes ont bénéficié d'orientations internes et une personne a été accueillie suite à une demande faite par la mairie du 17^{ème}.

Unité 4 : diagramme de la provenance des hébergés



3. LA REALISATION DE LA MISSION

3.1. EN MATIERE D'EXPRESSION DES PERSONNES HEBERGEES

Afin de mettre en œuvre les modalités d'expression et de participation des hébergés, les 3 premières unités ont organisé en octobre 2010 une première réunion qui réunissait l'ensemble des hébergés et l'équipe socio-éducative de l'unité concernée.

Premier temps de rencontre institué depuis l'ouverture de l'établissement, la réunion a permis de présenter le fonctionnement de l'établissement, les conditions à respecter du « vivre ensemble », les différentes améliorations à co-élaborer relevant de la vie quotidienne (repas, tâches quotidiennes...).

Par ailleurs, ce temps a été l'occasion de procéder à l'élection de leurs délégués.

Une rencontre a été organisée avec l'équipe d'encadrement afin de préciser le rôle et les missions des délégués. La dimension de l'établissement, son ouverture récente mais aussi son organisation divisée en 4 unités nous a conduit, avec les délégués, à décider de l'instauration de rencontres mensuelles visant à mener une réflexion commune sur la question du mode et des moyens d'expression des personnes hébergées au 71 Ter Boulevard Pereire.

Sur l'année 2010, eu égard à une ouverture plus tardive de l'unité 4, il ne nous a pas été possible d'organiser une réunion similaire avec les hébergés de cette unité.

3.2. LES ORIENTATIONS

De juillet 2010 au 31 décembre 2010, il y a eu 14 sorties au sein de l'unité 1 :

1 personne a été orientée en hôtel social (ALT), une autre dans une structure du CASP, cinq personnes en centre de stabilisation, une personne en résidence sociale, une personne a intégré une communauté Emmaüs, 1 personne en CHRS.

Deux personnes ont quitté la structure volontairement.

La difficulté pour les personnes souffrant d'addictions de retrouver ou de se maintenir sur la durée dans un emploi.

La présence de plus en plus importantes de personnes souffrant de troubles relevant de la santé mentale rend difficile, voire impossible toute orientation, faute de structures adaptées à leurs pathologies. Au-delà du travail effectué en partenariat avec l'équipe mobile Santé mentale et Précarité, il conviendra en 2011 de chiffrer précisément le nombre de personnes qui seraient concernées par cette situation.

Concernant l'unité 2, il y a eu 10 sorties se déclinant de la façon suivante :

- 1 hospitalisation longue durée en hôpital psychiatrique.
- 2 exclusions consécutives à un acte de violence fort à l'encontre de l'équipe.
- 2 orientations vers un centre d'hébergement d'urgence
- 1 orientation vers un CHRS
- 1 retour au pays (Roumanie).
- 1 orientation en pension de famille
- 1 départ volontaire non expliquée
- 1 départ pour un retour en famille.

En 5 mois d'ouverture, seules 2 femmes ont quitté l'établissement :

- 1 exclusion pour violence,
- 1 solution d'hébergement chez des proches.

L'unité 4 quant à elle a connu une rotation plus importante sur 4 mois d'activité avec le départ de 9 personnes. Trois personnes dont la situation s'est rapidement avérée comme n'étant pas adaptée au projet de l'unité 4 ont pu être orienté vers l'unité 2 de l'établissement, permettant ainsi à des personnes davantage précarisées d'intégrer l'unité 4. 3 personnes sont retournées à la rue.

Une personne, après quelques nuitées a été orientée sur un lit infirmier car elle était physiquement dépendante. Deux personnes sont décédées pendant leur séjour au sein de l'unité 4.

3.3. LES ACTIONS DE L'ANNEE

3.3.1 Les actions collectives

Les 3 animateurs socio-éducatifs interviennent sur l'ensemble de l'établissement en proposant tantôt des activités propres à une unité, tantôt des actions plus larges à l'ensemble des personnes hébergées.

Les animations propres aux différentes unités sont organisées en lien avec les travailleurs sociaux et les ASE.

Pendant le temps du ramadam, des actions par unité ont été instillées afin de permettre aux personnes de préparer des plats typique comme la Chorba et de faire partager les spécialités de leur pays aux autres hébergés (pâtisseries orientales). Ces temps d'animation ont été préparés en amont par les équipes avec les hébergés.

Des évènements festifs ont été organisés à l'échelle de l'établissement comme ce fut le cas pour l'Aïd et pour les fêtes de fin d'année. Cette année pour le 24 décembre, le choix avait été fait de proposer aux personnes de dîner dans leurs unités respectives avant de se retrouver dans la salle d'animation afin de faire la fête.



Le concert du 24 décembre 2010

L'équipe de l'unité 2 a poursuivi son atelier lecture qui avait été instauré sur le site de la Chapelle. En septembre et en octobre, les hébergés ont pu profiter de la lecture par deux comédiens de textes variés d'écrivains célèbres. Chaque lecture a été suivie d'un goûter et a donné lieu à un débat avec les personnes. Ces temps, particulièrement riches et apaisants, ont été très appréciés du public.

La salle d'animation se prête bien à l'organisation d'évènements de grande envergure tels que des concerts. Deux concerts ont pu être organisés, permettant aux hébergés d'écouter et d'apprécier des musiques brésiliennes et africaines. Ces concerts ont été réalisés en partenariat avec le centre Emmaüs St Honoré.

Le groupe de musique déjà existant au sein de l'Observatoire a continué à s'entraîner deux fois par semaine. Ce groupe animé par un animateur est constitué de personnes hébergées. Il s'est produit à l'occasion de la fête de Noël mais également à l'extérieur de l'établissement. En effet, le groupe a eu l'opportunité de se produire au sein d'une association oeuvrant auprès d'enfants handicapés.



Le cyber-espace



L'atelier bien-être

3.3.2 Les suivis individuels

Le suivi individuel est assuré principalement par les travailleurs sociaux du CH PEREIRE en lien avec leurs collègues ASE et sous la responsabilité du chef de service de l'unité concernée.

Afin de permettre aux hébergés d'avoir un interlocuteur privilégié, chaque TS a entre 20 et 25 suivis. Autrement dit, chaque hébergé a un référent auprès de qui il va pouvoir bénéficier d'un suivi social individualisé.

Pour ce faire, chaque hébergé rencontre au moins une fois tous les 15 Jours son travailleur social, étant entendu que certains hébergés sollicitent les travailleurs sociaux quotidiennement.

L'accompagnement social proposé au sein du CH PEREIRE s'est articulé autour de plusieurs axes :

L'accès aux droits a renvoyé aux domaines très variés tels que la régularisation administrative, la domiciliation, la couverture médicale, les consultations juridiques, la mise en place d'un titre de transport. Les interventions des travailleurs sociaux ont visé à informer les personnes, à les accompagner dans l'initiation et dans l'ouverture de leurs droits, à faire progresser des dossiers dans leur aboutissement, à solliciter différents dispositifs pour obtenir des documents nécessaires à la constitution de certains dossiers. Ces démarches constituent un préalable indispensable à tout projet vers l'autonomie et s'accomplissent le plus souvent dans la durée.

L'accès aux soins : La prégnance de la problématique santé dans le cadre de l'accompagnement a témoigné au cours de ces quelques mois d'un état de santé physique et psychique précaire chez la plupart des personnes accueillies. Le travail social a eu pour objectif de soutenir ces personnes dans leur parcours (de soins) et de solliciter des dispositifs susceptibles de leur proposer des réponses adaptées à leurs problématiques médico-sociales.

L'accompagnement vers l'emploi et/ou vers la formation : La personne est mobilisée dans des techniques de recherche d'emploi (curriculum vitae, lettre de motivation, simulation d'entretien, entretien téléphonique, accès Internet) et est soutenue dans son parcours vers la sphère professionnelle. Afin de soutenir cet accompagnement, l'équipe éducative a proposé aux personnes 25 séances dédiées à la recherche d'emploi. Ces séances ont notamment permis à 4 personnes de trouver un emploi, dont pour l'une d'entre elles un emploi en CDI.

L'accompagnement social vers le logement a consisté à soutenir les personnes dans leurs démarches d'accès au logement et à assurer une continuité de prise en charge entre l'hébergement et des solutions de sortie stables et pérennes.

L'axe « vie sociale » : Cet axe a été développé par l'ensemble des équipes de l'établissement et notamment par les animateurs socio-éducatifs. L'appellation « vie sociale » a regroupé un

certain nombre d'activités se référant au tissage du lien socioculturel, à l'appropriation du lieu de vie et la participation citoyenne de chaque personne accueillie dans le centre.

Ces activités collectives sont généralement mutualisées entre les différentes unités du centre. Ces actions contribuent à développer le capital social et culturel des hébergés, ainsi que leur pouvoir d'agir sur leur environnement.

Concernant l'unité 4, l'équipe a mené un travail de réappropriation de repères et des gestes appartenant à la vie quotidienne. Tout comme les autres unités, des accompagnements physiques ont été nécessaires afin d'accompagner la personne dans l'ouverture de droits, notamment médicaux. Au 31 décembre 2010, 93% des personnes bénéficiaient d'une couverture médicale.

C'est ainsi qu'ont été réalisés (au sein de l'unité 4) :

- 5 obtentions/ouvertures de CMU (C)
- 4 renouvellements d'AME
- 1 renouvellement de carte vitale
- 2 renouvellements de carte nationale d'identité
- 1 renouvellement d'une carte de séjour
- 4 ouvertures de droits RSA
- 1 élaboration d'un dossier de retraite
- 4 renouvellements de domiciliation et 2 créations sur Paris
- 2 démarches réalisées pour obtenir une aide juridictionnelle
- 3 initiations d'une démarche de régularisation administrative
- 3 obtentions d'une carte solidarité transport
- 1 ouverture d'un compte bancaire

On note que 4% des personnes hébergées au sein de cette unité sont en situation professionnelle. Par contre, les personnes inactives, et qui ont déjà travaillé, sont sans emploi en moyenne au moins depuis 8 ans.

3.4. LES PARTENARIATS

3.4.1 Les partenariats au sein du mouvement ou de l'association

Le CH PEREIRE a travaillé tout au long de l'année en partenariat avec les autres services de l'association mais également avec le mouvement Emmaüs notamment à travers les communautés.

Au sein de l'association, les principaux partenaires sont :

- concernant les prestations de base : l'activité vestiaire du CH Javel
- concernant la formation et l'emploi : l'Espace Dimey, le service RSA et l'AFB (Atelier formation de base) vers lesquels ont été orientés les hébergés.

3.4.2 Les partenariats avec les autres associations

Afin de compléter l'offre offerte par le mouvement Emmaüs et afin de faire appel à des professionnels intervenant sur des champs d'actions spécifiques, les équipes ont travaillé

avec la Maison du Partage, le centre René Coty. Le partenariat initié par le centre La Chapelle avec le CAVA (Centre d'aptitude à la vie active) de l'association ARES, située dans le 18^{ème} a été également maintenu en 2010.

L'équipe d'animation a travaillé en lien avec L'avant Rue qui propose des spectacles forains ainsi que l'ACERMA qui est tournée vers des actions socio- culturelles. Cette association présente dans le 19^{ème} a pour vocation d'aider les personnes au-delà de leur addiction à retrouver leur place dans une société par des activités créatrices et culturelles.

3.4.3 Les partenariats avec les institutionnels

Les institutionnels participent à l'accompagnement des personnes à différents niveaux. Les services de domiciliation tels que la PSA chemin vert, PSA Bastille (12^{ème}), PSA Belleville (20^{ème}) sont régulièrement sollicités par les travailleurs sociaux.

Les partenaires orienteurs des personnes hébergées à l'unité 4 sont vus régulièrement et maintiennent le lien avec les personnes le temps nécessaire à la personne pour s'intégrer dans la structure. Parmi ces personnes, on note principalement les équipes mobile du Samu Social, les maraudes de l'association Aurore, la BAPSA étant entendu que la BAPSA est un partenaire de longue date auprès des équipes de l'ancien Pereire.

Il en va de même de l'équipe mobile Santé mentale et précarité rattachée à l'hôpital Perray Vaucluse qui a, le temps des travaux, continué à suivre les personnes hébergées temporairement sur le site de l'Observatoire.

Le partenariat mis en place avec le CMS Boursault, situé à proximité immédiate du CH PEREIRE, a notamment permis de conduire une campagne de vaccination de la grippe dans l'enceinte même de l'établissement. C'est ainsi que 70 personnes ont pu bénéficier de cette vaccination.

La mairie du 17^{ème} organise mensuellement une rencontre avec les partenaires institutionnels et associatifs qui interviennent auprès du public à la rue. L'équipe d'encadrement participe à ces réunions depuis le mois de novembre 2010.

Par ailleurs, le chef de service de l'unité, membre du conseil de quartier Pereire/Malesherbes, participe aux réunions de ce conseil de quartier qui se tiennent une fois par trimestre. Ce partenariat de longue date a été réactivé depuis la réouverture du site en juillet 2010.

CONCLUSION

Le CH PEREIRE est pourvu de moyens humains et matériels permettant sans conteste de proposer aux personnes démunies un séjour souple, individualisé pouvant être adapté à bon nombre de problématiques. L'environnement et le cadre architectural sont en effet autant d'atouts qu'il appartiendra aux équipes de valoriser.

Avec l'ouverture successive des différentes unités, les premiers mois ont été consacrés à l'installation et à l'aménagement. Néanmoins, un travail de réflexion a déjà été initié en fin d'année 2010 afin d'organiser le travail des équipes et de définir un mode de fonctionnement qui tiendrait compte de la spécificité organisationnelle du site Pereire. L'articulation entre les différentes unités mais aussi la nécessaire homogénéisation des pratiques devront en effet être pensées et formalisées.

C'est ainsi que l'équipe d'encadrement a défini et mis en place plusieurs axes de travail qui devront être opérationnels dès le 1^{er} semestre 2011 ; à savoir :

- la contractualisation du séjour de la personne avec la signature du contrat de séjour et l'élaboration du projet individualisé de la personne avec une évaluation de ce projet à moyen terme.

- la mise en place de l'analyse de pratiques : une analyse de pratiques par unité permettant aux professionnels d'échanger sur leurs pratiques. Analyse qui réunira l'ensemble des équipes éducatives ; à savoir les travailleurs sociaux, les ASE et les animateurs.

Une analyse de pratiques se tiendra également avec l'équipe d'encadrement afin de travailler ensemble sur un socle commun qui sera à décliner auprès des équipes.

Ces temps d'analyse des pratiques auront pour finalité de préparer les équipes à l'écriture du projet d'établissement.

- une organisation des équipes permettant aux professionnels de travailler ensemble autour des situations des personnes et d'élaborer des procédures et outils communs à l'ensemble de l'établissement.

Les problématiques des personnes rencontrées nous amèneront à renforcer le partenariat existant avec le corps médical. De même, afin de pouvoir travailler sur la régularisation des personnes, un partenariat avec des professionnels spécialisés sur la question des droits des étrangers s'avère dès à présent indispensable. De manière plus subtile, il appartiendra plus que jamais aux équipes de veiller à maintenir les personnes en mouvement. En effet, le confort architectural est tel qu'il pourrait avoir pour effet une sédentarisation trop importante. Il s'agira donc d'œuvrer afin que les personnes puissent, dès lors que le lien de confiance aura été tissé, dès lors qu'elles auront pu se ressourcer et gagner en autonomie, évoluer vers des structures autres adaptées à leur projet de vie.

L'année 2011 nous permettra par ailleurs de dresser un bilan exhaustif du projet de l'unité 4 afin de déterminer dans quelle mesure un accueil souple, à taille humaine, en chambre individuelle est adapté aux personnes ayant connu un parcours de rue de plusieurs années.

Tous ces axes de travail devront nécessairement s'inscrire et prendre en considération l'évolution de l'action sociale. La mise en place du SIAO sera sans conteste un enjeu majeur de l'année 2011. Si le CH PEREIRE est à ce jour un centre d'hébergement d'urgence, la stabilisation de fait des personnes hébergées, nous amènera à nous positionner quant au statut définitif de cet établissement.